INFORMATIONS ET DROITS DES PARENTS AU PRIMAIRE

LES INSCRIPTIONS

Un enfant porteur d'handicape ne peut être refusé dans l'école de son secteur même si il n'a pas d'Assistante de Vie Scolaire Individuelle - Circulaire du 11 Février 2005.

L'ASSURANCE SCOLAIRE

- L'assurance scolaire n'est pas obligatoire mais reste conseillée.
- Elle ne peut être exigée pour toutes activités scolaires obligatoires inscrites dans l'emploi du temps de l'élève y compris les sorties pédagogiques.
- Aucun élève ne peut être exclu d'une sortie en temps scolaire même pour les activitées facultatives organisées par l'école (séjours, visites, classes de découverte.

LA COOPÉRATIVE

- L'adhésion n'est pas obligatoire.
- La cotisation doit être symbolique et volontaire.
- La coopérative doit être gérée par des enfants avec le concours des enseignants et la participation des parents (voix consultative)
- La coopérative a pour but de faire des activités communes, d'assurer l'éducation morale, civique et culturelle des élèves.
- La coopérative ne doit pas se substituer aux obligations des maires (photocopies, materiel divers, effets scolaires...) Aucun élève ne peut être exclu d'une activité ou discriminé s'il n'a pas cotisé à la coopérative.

Inscrivez vos enfants dans nos ateliers INNOVANTS pour l'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS. (De la Maternelle au Lycée).

L'anglais, un atout majeur dans le cursus scolaire, l'Insertion et la Formation Professionnelle

nous contacter
0692 95 38 82 / 0692 30 52 30

frape

Fédération **r**éunionnaise des **a**ssociations de **p**arents d'**e**lèves

NOTRE PRIORITÉ

AU PRIMAIRE

Comment bien suivre la scolaritée de son enfant au Primaire pour l'acquisition de toutes les bases au cours de son apprentissage

COLLÈGE ET LYCÉE

ORIENTATION : DÈS LA 3ÈME ET AU LYCÉE
BIEN CHOISIR SON CURSUS SCOLAIRE EN FONCTION DU METIER CHOISI

VOTEZ POUR LA LISTE FRAPE

''Pour nos enfants, une école avec les parents''

Agir dans L'Intérêt des Enfants et des Parents c'est notre Engagement

Des Etudes	Un Diplôme	Un Métier	Un Travail
OUI!	BIEN SUR!	C'EST NECESSAIRE!	C'EST VITAL!

Votez pour la liste FRAPE

Le rôle de la Fédération FRAPE

Aide aux parents

- **Accompagner** et **assister** les parents d'élèves en cas de confilts et de problèmes dans l'établissement scolaire.
- **Faire remonter** les problèmes et **souhaits** des parents auprès des chefs d'établissements, de l'inspection de circonscription et du Recteur.
- **Informer** et **former nos représentants** et les accompagner dans leurs interventions dans les établissements
  - Atelier de parentalité
  - Prise de parole
  - Gestion de conflit et Animation de groupe de conflit.
- **Accompagner** les parents des enfants porteurs de handicapes:
  - Difficulté de scolarisation
  - Respect des droits des enfants

Pour suivre nos objectifs

Former, Informer

- **Former, informer** les parents sur leurs droits et devoirs en tant que parents et représentants de parents d'élèves.
- **Aider** au suivi et **accompagner** nos enfants dans leur scolarité (au primaire, au collège, au lycée, à l'université et au sein des organismes de formation)
- **Mettre** à la disposition des parents : des documents, des informations, sur les différentes possibilités de **choix d'orientation**, notamment sur **les filières porteuses d'emplois**.
- **Faire en sorte** que les vœux d'orientation de nos enfants soient respectés, dans le cas contraire, les parents peuvent faire appel, en se faisant accompagner par la FRAPE.
- **Poursuivre nos réflexions :** Pour améliorer le cadre de vie scolaire, notamment la période de forte chaleur, l'allègement des cartables, la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires. (prolifération drogue, alcool, violence).

Pour les ENFANTS, une ECOLE avec les PARENTS